

REÇU LE 12 SEP. 2023

035662

Françoise SCHEPMANS

Députée bruxelloise

Question orale de Madame Françoise Schepmans, députée, à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Objet : Déroulement des cours – Institut Roger Lambion

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais porter à votre attention les difficultés auxquelles l'Institut Roger Lambion serait actuellement confronté en ce début de nouvelle année scolaire. Elles auraient un impact tant sur le cursus des élèves que sur les conditions de travail du corps professoral.

Il me revient, en effet, que les ateliers auraient été donnés, début septembre, dans des conditions pénibles avec des températures élevées : jusqu'à 42°C à l'atelier mixte de boulangerie et pâtisserie. Les locaux réfrigérés de boucherie seraient également inadéquats, avec une température de 32°C au lieu des 4°C réglementaires, mettant en danger la sécurité alimentaire et empêchant la tenue des cours.

Dans le but de pallier ces problèmes, des mesures temporaires ont été mises en place, obligeant les élèves à suivre des cours théoriques plutôt que pratiques. Cette situation compromet le bon déroulement de leur cursus éducatif.

Des solutions efficaces et immédiates doivent être trouvées pour garantir le bon déroulement des cursus des élèves et pour assurer des conditions de travail sûres et appropriées pour le corps enseignant.

Monsieur le Ministre,

- Pourriez-vous nous faire état de la situation ?
- Quelles mesures concrètes votre gouvernement met-il en place pour résoudre ce problème de température ? Existe-t-il un calendrier de rénovation ou d'amélioration des installations ?
- Quel est l'impact sur le cursus des élèves ?
- Comment les élèves qui possédaient une deuxième session cet été en boulangerie/ boucherie ont-ils été évalués ? Quelles actions ont été entreprises pour minimiser les perturbations potentielles sur les épreuves ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Françoise Schepmans

